

ANIMATIONS MAI 2020

Suite au COVID 19, toutes les animations prévues sur le calendrier des fêtes sont annulées jusqu'à nouvel ordre, sauf le **Don du Sang** le **jeudi 4 juin de 16h à 19h** dans la salle polyvalente (sur rendez-vous uniquement).



CONSEIL MUNICIPAL

La réunion d'installation du nouveau conseil municipal aura lieu le **lundi 25 mai 2020 à 20 heures** à la salle polyvalente.

Le nombre de personnes autorisées à y assister dans le public est de 20 maximum.

 **Port du masque obligatoire.**



ÉTAT CIVIL

Naissances

Romie GERONA
Norah CHENE
Gabin DUROUX

1^{er} avril
16 avril
19 avril



Décès

Alain AMIRI
Maryse LOPEZ épouse SAGE

20 avril
15 mai



SECRÉTARIAT DE MAIRIE



Réouverture du secrétariat aux jours et heures habituels depuis le 11 mai avec mise en place des mesures sanitaires.
Port du masque obligatoire.



**Le secrétariat de Mairie sera exceptionnellement fermé :
Le vendredi 22 mai et le samedi 23 mai (Pont de l'Ascension)**



INFORMATION CORONAVIRUS : MASQUES

1°) La distribution des 1600 masques offerts par la commune s'est achevée samedi 16 mai après avoir reçu les 300 manquants.

2 types de masque ont été distribués à savoir

- les blancs qui peuvent être lavés jusqu'à 10 fois maximum.
- ceux sous pochettes : se référer à l'indication portée sur la notice d'utilisation



2°) Vous trouverez, accompagnant cette édition de l'info mairie, 2 nouveaux masques par foyers offerts par la Région Rhône Alpes Auvergne.

DÉCHÈTERIES



Réouverture de l'ensemble des déchèteries communautaires aux jours et heures habituels (sauf amiante).

BRUITS ET NUISANCES SONORES - RAPPEL

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués à l'aide d'outils ou d'appareils (tondeuses à gazon, perceuse, scies mécaniques ...) sont réglementés par un arrêté préfectoral. Ils sont autorisés :



- Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
- Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- Le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h.



*Il est demandé à chacun de respecter les horaires ci-dessus afin de ne pas nuire au voisinage.
En cas de non-respect, les services de gendarmerie seront avisés.*

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL



Les jeunes de nationalité française (filles et garçons) doivent effectuer les démarches administratives de recensement militaire à la mairie de leur domicile dès le jour de leur 16^{ème} anniversaire

Se munir du livret de famille et de la carte d'identité

URBANISME - GEOPORTAIL



Vous avez un projet de construction sur notre commune et vous souhaitez vérifier sa conformité par rapport au règlement d'urbanisme

=> les documents d'urbanisme sont désormais consultables sur **le site Géoportail.**

Pour en savoir plus, consulter le site de la commune : rubrique « Vivre à Certines » / Renseignements pratiques / Urbanisme.